



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

**Soixante-troisième session**

**Troisième Commission**

Point 110 de l'ordre du jour

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

## **Programme de travail provisoire de la Troisième Commission, présenté par le Président pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale**

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
- d) Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Point 6. Questions autochtones :

- a) Questions autochtones;



- b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.
- Point 8. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
  - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
- Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
-